

2017

# Rapport Financier Tome 1

**Centre Hospitalier  
Universitaire de Lille**



**Direction des Finances – Administration des  
Finances Publiques CHU de Lille**



<b>1.</b>	<b>RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1</b>	<b>Principes et méthodes comptables.....</b>	<b>3</b>
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice .....	3
1.1.2	Changements de méthode.....	3
1.1.3	Principes généraux .....	3
1.1.3.1	<i>Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements .....</i>	<i>4</i>
1.1.3.2	<i>Valorisation des stocks .....</i>	<i>5</i>
1.1.3.3	<i>Séparation des exercices.....</i>	<i>5</i>
1.1.3.4	<i>Provisions et dépréciations.....</i>	<i>8</i>
1.1.3.5	<i>Les ressources affectées .....</i>	<i>10</i>
1.1.3.6	<i>Taxe sur la valeur ajoutée.....</i>	<i>11</i>
1.1.4	Circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices .....	11
1.1.4.1	<i>Modifications de périmètre du plan comptable.....</i>	<i>12</i>
1.1.4.2	<i>Revue des comptes de participations .....</i>	<i>12</i>
<b>1.2</b>	<b>Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2017 .....</b>	<b>13</b>
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan.....	13
1.2.2	Evolution des immobilisations .....	13
1.2.2.1	<i>Entrées, intégrations et livraisons à soi-même.....</i>	<i>13</i>
1.2.2.2	<i>Sorties et cessions d'actif.....</i>	<i>14</i>
1.2.3	Evolution des capitaux propres .....	14
1.2.3.1	<i>Subventions d'investissement.....</i>	<i>14</i>
1.2.3.2	<i>Affectation du résultat 2016.....</i>	<i>14</i>
1.2.4	Coopérations .....	15
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9).....	15
1.2.6	Créances et dettes.....	16
1.2.6.1	<i>Actif circulant.....</i>	<i>16</i>
1.2.6.2	<i>Dettes .....</i>	<i>18</i>
<b>1.3</b>	<b>Présentation du compte de résultat 2017.....</b>	<b>20</b>
1.3.1	Résultat lié à l'activité principale .....	20
1.3.1.1	<i>Produits d'exploitation .....</i>	<i>21</i>
1.3.1.2	<i>Charges d'exploitation.....</i>	<i>25</i>
1.3.1.3	<i>Résultat exceptionnel .....</i>	<i>29</i>
1.3.2	Résultat des budgets annexes.....	30
<b>1.4</b>	<b>Evénements importants postérieurs à la clôture .....</b>	<b>32</b>
<b>1.5</b>	<b>Perspectives d'activité pour l'année 2018 .....</b>	<b>33</b>

## 1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

## 1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2017 constitue la troisième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2016, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Un crédit de TVA a été comptabilisé en produits exceptionnels dans les comptes 2017, suite à un audit mené afin de passer à la méthode de l'affectation sur les dépenses. Il s'élève à environ 7 M€.

### 1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

Les changements de méthode sont de trois ordres : corrections d'erreurs passées, changement de présentation des comptes, modifications de l'évaluation et sont retracés en détail dans le paragraphe 1.1.4 : circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.

### 1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 comporte en annexe les tomes I et II de l'instruction M21. L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 complète la démarche de mise à jour initiée par l'arrêté du 16 juin 2014 précité, en diffusant le tome III (la tenue des comptabilités) de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/39 1 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes 1, 2 et 3), et

des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

**En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :**

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

**1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2017 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC .Une liste des biens à immobiliser par famille a été mise en œuvre en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective. (cf 1.1.4).

La notion de date de mise en service a été identifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature						
Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 20 septembre 2016 et sont reproduites ci-dessous :

Budget Principal		
Catégorie		durée applicable (nombre d'années)
Gros Œuvre	Construction ( installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50
	Couverture, étanchéité, isolation	20
	Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
	Construction et aménagements sur installations techniques (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries détection/protection incendie...)	25
	Ascenseurs et monte charges	20
Installations Générales	Matériel biomédical	7
	Equipements d'imagerie	8
	Véhicules et équipements SMUR	4
	Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade...)	7
	Mobilier non médical et équipements de chambre	15
	Matériel de production logistique et d'entretien	10
	Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
	Logiciels institutionnels	10
	Copieurs Multi fonctions - imprimantes thermiques	5
	Serveurs informatiques	5

Domaine privé		
Gros œuvre	Toitures	25
	Chéneaux	25
	Façades	20
	Châssis et portes	20
	Installations électriques	20
	Installations de chauffage	20
Installations générales	Chaudières au sol	15
	Chaudières murales	10
	Installations ascenseurs	20
	Plomberie et sanitaires	20
	Peintures et revêtement de sol	10
	Meubles de cuisine et salle de bain	15

Elles n'ont pas connu d'évolution en 2017.

Dans le cadre de l'approche par composant sur les IGAAC, une durée de 20 ans est identifiée spécifiquement sur les éléments suivants : couverture, étanchéité, isolation, le second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...), les ascenseurs et monte charges.

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant de 2,74 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

### 1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil. La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

### 1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

#### 1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant se base sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la baisse de 4,8% entre 2016 et 2017. Le stock au 31/12/2017 se décline

comme suit :

Nature de charge	2016	2017
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 927 203,07 €	1 808 391,70 €
Location maintenance et prestation - Informatique	311 161,20 €	211 068,74 €
Annonces et publications officielles	21 176,67 €	73 985,98 €
Assurance et maintenance - Matériel de transport	73 808,21 €	61 569,40 €
Charges locatives et de copropriété	33 571,50 €	61 568,08 €
Services bancaires et assimilés	37 250,00 €	54 250,00 €
GCS	- €	18 504,00 €
Autres prestations diverses	8 539,38 €	9 182,25 €
<b>Charges constatées d'avance au 31/12/2017</b>	<b>2 414 726,03 €</b>	<b>2 298 520,15 €</b>

### 1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement) et des subventions d'exploitations. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de près de 20% entre 2016 et 2017 :

Nature	PCA 2016 en M€	PCA 2017 en M€	Variation
Budget H: Dotations missions d'intérêt général et aides à la contractualisation	12,96	14,70	1,74
Budget H: Autres subventions et participations	4,64	4,92	0,28
Budget H: Produits des activités annexes à l'activité hospitalière	0,36	0,37	0,01
Budget H: Fonds d'intervention régional (FIR)	0,38	0,86	0,48
Budget H: Autres remboursements de frais	0,33	1,23	0,91
Budget H: Libéralités reçues	0,04	-	- 0,04
Budget A: Locations	0,23	0,30	0,07
Budget B: Crédits ARS / Département	0,03	0,03	-
Budget E: Crédits ARS / Département	0,04	0,25	0,21
Budget P: Crédits ARS	0,02	0,02	-
Budget C: Formation	0,00	-	- 0,00
Budget H: Revenus des immeubles	0,00	-	- 0,00
<b>TOTAL</b>	<b>19,03</b>	<b>22,67</b>	<b>3,64</b>

Dans les +1,74 M€ sur les dotations MIGAC, il convient de prendre en compte:

- Une hausse des crédits destinés au financement des internes notifiés en 2017 et dont une partie couvre des charges qui seront engagées en 2018 (+1,3 M€);
- Une neutralisation des recettes permettant le fonctionnement des Maladies Rares notifiées en 2017, et dont les dépenses sont pluriannuelles (+1,1 M€);
- Une variation de - 0,7 M€ entre les dotations et les reprises de la recherche en corrélation avec les engagements de charges. On notera plus spécifiquement la fin du projet SIRIC avec reprise du solde (0,5 M€), une reprise significative sur le STIC ENDOMETTAB (0,254 M€) et une reprise de 0,198 M€ sur le fonds à l'émergence.

Les +0,91 M€ sur les autres remboursements de frais correspondent à des projets de recherche.

### 1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2017 à 105,98 M€ selon détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité

- La T2A de décembre pour 67,15 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 10,3 M€ dont 0,9 M€ de médicaments facturés en sus.

Il convient de noter également l'intégration en PAR d'un crédit de TVA pour 1,9 M€ dans le cadre de

l'évaluation du droit à déduction 2017 au titre du dispositif d'affectation.

Ils sont en légère augmentation de 2016 à 2017 (+4,02 %) :

Nature	PAR 2016 en M€	PAR 2017 en M€	Variation
Produits de l'activité	90,60	90,63	0,03
Subventions d'exploitation et participations	3,67	4,11	0,44
Production vendue	2,33	3,68	1,35
Autres produits de gestion courante	3,95	2,84	- 1,12
Produits exceptionnels sur exercice courant	0,01	2,29	2,28
Achats stockés autres approvisionnements	0,72	0,57	- 0,16
Rémunérations et autres charges de personnel	0,02	0,16	0,14
Impôts et taxes sur rémunérations	-	0,15	0,15
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,22	0,07	- 0,15
Ventes de marchandises	-	0,00	0,00
Budget A	0,05	0,33	0,28
Budget B	0,18	0,51	0,33
Budget C	0,06	0,05	- 0,01
Budget E	0,14	0,60	0,46
<b>Total général</b>	<b>101,96</b>	<b>105,98</b>	<b>4,02</b>

#### 1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

Objet	2016	2017	Variation
<b>Charges de personnel</b>	<b>34 907 425,73 €</b>	<b>36 253 950,78 €</b>	<b>1 346 525,05 €</b>
Prime de service	20 338 950,84 €	21 176 734,94 €	837 784,10 €
PDSE	2 941 660,27 €	2 557 757,20 €	- 383 903,07 €
Temps additionnel	2 048 696,57 €	2 112 660,85 €	63 964,28 €
Mises à disposition	1 477 185,10 €	1 449 867,12 €	- 27 317,98 €
CET	1 217 736,55 €	1 810 133,71 €	592 397,16 €
Prime des labos	1 131 116,50 €	1 090 077,14 €	- 41 039,36 €
Absences médicales	672 219,29 €	210 218,19 €	- 462 001,10 €
Abondement retraite HU	655 653,85 €	627 000,00 €	- 28 653,85 €
IFT	605 515,69 €	725 255,20 €	119 739,51 €
PFR	498 712,36 €	529 533,97 €	30 821,61 €
Prime de technicité	498 169,43 €	559 547,22 €	61 377,79 €
Dimanche et jours fériés	494 798,78 €	752 387,56 €	257 588,78 €
CNG	174 684,72 €	352 619,48 €	177 934,76 €
Indemnité travail de nuit	162 713,53 €	285 350,05 €	122 636,52 €
Protocole PPCR AAH et IH	-	241 963,02	241 963,02 €
Autres charges rattachées (inf. à 200k€)	1 989 612,25 €	1 772 845,13 €	- 216 767,12 €
<b>Autres charges</b>	<b>12 211 563,31 €</b>	<b>14 274 592,07 €</b>	<b>2 063 028,76 €</b>
Fournisseurs factures non parvenues	9 646 435,89	11 384 301,28	1 737 865,39 €
Reversements de crédits	1 269 940,00	1 886 676,67	616 736,67 €
GCS	859 843,43	528 446,26	- 331 397,17 €
Autres charges rattachées (inf. à 200k€)	435 343,99	475 167,86	39 823,87 €
<b>Total général</b>	<b>47 118 989,04</b>	<b>50 528 542,85</b>	<b>3 409 553,81 €</b>



Elles connaissent une évolution de 7,2 % en 2017 liée notamment à la prime de service, au CET et au poste « Fournisseurs factures non parvenues ».

### 1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations à fin 2017 s'élève à 102,83 M€ tous budgets confondus, et se décline de la façon suivante :

Impact	Solde initial	Corrections d'erreur	Solde initial corrigé	Dotation	Reprise	Solde final
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00		1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	1 208 638,00		1 208 638,00	263 215,00	381 102,00	1 090 751,00
152 - Actifs financiers	4 530 000,00		4 530 000,00			4 530 000,00
1531 - CET PM	13 261 444,00		13 261 444,00	14 796 394,00	13 261 444,00	14 796 394,00
1532 - CET PNM	39 927 278,00		39 927 278,00	42 635 861,00	39 927 278,00	42 635 861,00
158 - Provisions pour charges	8 674 930,44		8 674 930,44	1 665 373,00	1 564 873,56	8 775 429,88
291 - Dépréciation des immobilisations corporelles	-		-	183 804,89		183 804,89
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00		162 853,00			162 853,00
491 - Redevables	10 297 084,00		10 297 084,00	11 767 072,00	10 297 084,00	11 767 072,00
496 - Débiteurs divers	17 334 689,00		17 334 689,00	16 982 316,00	17 334 689,00	16 982 316,00
<b>Total général</b>	<b>97 306 916,44</b>		<b>97 306 916,44</b>	<b>88 294 035,89</b>	<b>82 766 470,56</b>	<b>102 834 481,77</b>

Ce stock évolue de 5,68% par rapport à fin 2016.

#### 1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a pas de mouvement constaté en 2017.

#### 1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 1,09 M€ fin 2017.

Six litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2017 pour un montant de 674 k€. Le dossier concernant le projet d'informatisation des urgences (logiciel RRAMU) représente à lui seul 471 k€.

Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (260 K€) et les litiges avec le personnel (158 K€).

#### 1.1.3.4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SUR EMPRUNTS

La provision pour risque liée à un swap indexé sur la base des variations de change entre euro/dollar et euro/franc suisse a été maintenue à un montant de 4,53 M€.

#### 1.1.3.4.4 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 14,8 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2017 de 32 881. La valorisation correspond à un forfait de 300 € par jour avec application d'un taux moyen de charges de 50% (soit 450 € par jour).

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 42,6 M€. Elle fait l'objet d'une valorisation

selon le forfait réglementaire par catégorie d'agent (125 € en catégorie A, 80€ en catégorie B, 65€ en catégorie C), et application d'un taux moyen de charges de 50% (soit respectivement un forfait de 187.50€, de 120€ et de 97.50€). Cette provision correspond à un stock de 299 822 jours.

#### 1.1.3.4.5 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

---

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 recouvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 4,174 M€. Elle représente 877 dossiers.  
La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.  
Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.
- ✓ La provision pour contentieux CPAM a été constituée pour un montant de 1,434 M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles de la période 2009/2017 en cours, valorisée par le Département de l'Information Médicale à hauteur des montants contestés par le CHU.  
Le détail de la provision figure en annexe.
- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 1,131 M€, en baisse de 400 K € par rapport à 2016.  
Elle a été valorisée sur la base :
  - des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnifiables en 2018 ;
  - des départs enregistrés lors des deux dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.
- ✓ Une provision de 535 k€ a été constituée dans le cadre du protocole de reprise des activités et du matériel du GIP E-SIS. Ce protocole prévoit l'indemnisation de la structure au regard du coût des surfaces inemployées, occupées précédemment au titres des activités reprises par le CHU. Ces sommes seront à reprendre sur 4 ans, la part 2017 ayant d'ores et déjà été versée.
- ✓ Une provision de 450 k€ a été constituée afin de prévoir le désamiantage de zones pour lesquelles il existe une obligation réglementaire au regard du niveau de risque repris dans les dossiers techniques amiante constitués suite à un diagnostic externe.
- ✓ Une provision de 343 k€ a été constituée dans le cadre d'une convention liant le CHU au SDIS du Nord pour les interventions effectuées en cas d'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés. Elle correspond à la part non financée par l'ARS.
- ✓ Une provision pour charges a été comptabilisée au regard d'un contentieux relatif à des transports effectués pour le compte du GHICL pour un montant de 263 k€.

#### 1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

---

La dépréciation des immobilisations corporelles correspond aux valeurs nettes comptables de biens relevant du Domaine Privé ayant fait l'objet d'une promesse de vente avec levée des conditions suspensives au 31 décembre. Le transfert juridique de propriété sera effectif lors de la signature de l'acte notarié authentique en

2018.

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2017.

#### 1.1.3.4.7 DEPRECIATIONS DES CREANCES

---

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 28,75 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 30 novembre 2017.

La méthodologie retenue s'appuie sur celle appliquée en 2016 avec les modifications suivantes :

- ✓ Les titres GAM émis à l'encontre des Caisses complémentaires au titre de N-2 (donc 2015 dans le cas présent) sont provisionnées à 50 % contre 100 % en 2016 ;
- ✓ Les titres GAM émis à l'encontre des Caisses d'Assurance Maladie sur l'exercice N-1 (donc 2016 dans le cas présent) sont provisionnés à 75 % contre 100 % en 2016 sauf contestation connue;
- ✓ Le pourcentage de forclusion appliqué aux créances Caisses d'Assurance Maladie de 2017 a été revu à la baisse par rapport à 2016

L'ajustement de ces taux de provisionnement résulte notamment du décalage sur le dernier quadrimestre 2017 et le début d'année 2018 des actions en recouvrement à l'encontre des Mutuelles pour les créances 2015.

Il se base aussi, pour l'Assurance Maladie, sur les données de recouvrement observées en 2017 sur les créances 2015.

Au-delà de ces ajustements, les principes retenus les années précédentes ont été maintenues notamment :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (Personnes physiques/Personnes morales), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 15,5 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs ;
- ✓ Le non provisionnement des titres dont l'Administration Pénitentiaire est redevable, du fait de leur non contestation sur le fond.

---

#### 1.1.3.5 LES RESSOURCES AFFECTEES

Le projet de recherche Fair Park 2 financé par l'Union Européenne est suivi selon la procédure comptable des ressources affectées dans les comptes :

- 468.2 « Charges à payer sur ressources affectées »
- 468.4 « Produits à recevoir sur ressources affectées »

Au 31 décembre 2017 le compte 468.2 présente un solde créditeur de 5 188 689 €. Il retrace le montant du financement européen (5 998 994 €) diminué des dépenses réalisées par les partenaires au projet et validées par la Commission Européenne en phase 1 pour un montant de 810 305€.

Le compte 468.4 présente pour sa part un solde débiteur de 4 608 177 €. Il a enregistré en 2017 :

- Un versement de 826 469,15 € opéré par l'Union Européenne le 15 mars 2017
- Un reversement de 31 913 € opéré par l'Université de Kiel (préfinancement non suivi d'engagement de dépenses).

### 1.1.3.6 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement). Il en résulte l'utilisation d'un prorata unique de déduction de TVA sur les charges de l'exercice 2017. Ce prorata est de 6% selon les recettes taxables du Compte Financier définitif 2016.

### 1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

**Le CHU de Lille applique depuis le 01 janvier 2017 l'amortissement au prorata temporis sur les nouvelles acquisitions.**

Le CHU de Lille a initialisé sur l'exercice 2017 l'obligation de mise en pratique de l'amortissement au prorata temporis sur les nouvelles acquisitions d'immobilisations conformément à la M21.

Le CHU a souhaité corrigé l'intégralité de son actif de manière rétrospective au regard des possibilités offertes par son logiciel de Gestion Economique et Financière et conformément aux recommandations de la fiche numéro 10 DGOS-DGFIP ce qui a conduit à une correction de 23 M€ en situation nette (fonds propres).

Pour ce retraitement, une première phase de recensement des dates de mise en service a été menée de juin à octobre. Les justificatifs correspondent aux choix retenus pour les entrées en inventaire à compter de 2017, avec une documentation la plus exhaustive possible sur les éléments d'actif immobilisé suivants :

- Pour les comptes de gros œuvre, d'installations générales, agencements et aménagements, les dates de réception des principales opérations de travaux pour chaque bâtiment ont été identifiées ;
- Pour l'équipement biomédical, les PV d'admission ont été récupérés pour les équipements d'une valeur supérieure à 300 k€ ;
- Pour les logiciels, les dates de vérification de services réguliers pour les principales opérations de développement ont été retenues ;
- Pour les autres postes, pour lesquels la date de mise en service correspond à la facture ou au bon de livraison, l'identification a été réalisée sur la base des données issues de la comptabilité (dates de réception ou date de facture).

La correction a été saisie pour chacune des fiches dans le système d'information de façon semi-automatique, le logiciel calculant automatiquement les nouveaux plans d'amortissements.

Des contrôles ont été réalisés a posteriori au travers d'échantillons de fiches d'inventaire par les commissaires aux comptes, afin de vérifier le retraitement sous deux principaux angles :

- La fiabilité des dates de mise en service retenues pour le calcul de la correction à comptabiliser, par nature de bien (travaux, informatique, équipements biomédicaux ...) ;
- La pertinence du calcul de la correction, au regard des méthodes d'amortissement et tenant compte des dates de mise en service retenues.

L'impact du passage au prorata temporis sur la dotation aux amortissements de l'année 2017 s'établit comme suit :

- Au titre de la mise en œuvre du mode d'amortissement prorata temporis sur les acquisitions 2017 : + 3,2 M€ ;
- Au titre du retraitement du socle historique des biens amortissables : - 2,8 M€.

**Durant l'exercice 2017, le CHU de Lille a sollicité l'Administration Fiscale, afin de valider une nouvelle méthodologie de son droit à déduction : la méthode de l'affectation.** Cette dernière a été validée et permettra au CHU à compter du 01 janvier 2018, de déduire la TVA en fonction de clés individualisées suivant la nature de la dépense réalisée.

La validation de cette nouvelle méthodologie avec effet rétroactif sur les exercices 2014-2017 a généré sur l'exercice 2017 :

- l'enregistrement d'un produit exceptionnel au compte 778 correspondant à un complément de TVA déductible au titre des exercices 2014 à 2016 de 4,99 M€ ;
- la comptabilisation d'un produit à recevoir au compte 778 correspondant à un complément de TVA déductible au titre de l'exercice 2017 de 1,96 M€ ;

A compter de l'exercice 2018, la méthode de l'affectation est mise en œuvre majoritairement au fil de l'eau.

**La méthodologie reprise pour la constitution de la provision sur Créances Irrécouvrables** se base sur la méthode appliquée en 2016 avec des modifications sur :

- les titres GAM émis à l'encontre des Caisses complémentaires au titre de N-2 (donc 2015 dans le cas présent);
- les titres GAM émis à l'encontre des Caisses d'Assurance Maladie sur l'exercice N-1 (donc 2016 dans le cas présent);
- Le pourcentage de forclusion appliqué aux créances Caisses d'Assurance Maladie de 2017.

Cette modification dans la méthodologie amène à diminuer la provision de 1,129 M€ (229 K€ sur les caisses d'assurance maladie 2016, 600 K€ sur les caisses complémentaires, 300 K€ sur les caisses d'assurance maladie 2017).

Enfin, il est à noter qu'une reprise de 1,27 M€ a été opérée en produits exceptionnels pour compenser l'annulation du produit à recevoir relatif aux transports SMUR 2016 pour le même montant. Ces recettes avaient été facturées en produits d'exploitation sur l'exercice 2016.

#### 1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon l'arrêté du 23 novembre 2016 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.

Les évolutions règlementaires de la nomenclature comptable pour l'exercice 2017 sont liées principalement à :

- La mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ;
- La réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation (SSR).
- La disparition des SIH et bascule automatique sur les comptes des GCS ou GIP.

#### 1.1.4.2 REVUE DES COMPTES DE PARTICIPATIONS

Les balances d'entrées des comptes relatifs aux participations ont été revues au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le solde des comptes 26 reste inchangé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, mais une partie des participations a fait l'objet d'une requalification depuis le compte 2611 vers le compte 2668. Ces éléments sont repris en détail dans l'annexe BI10.

## 1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2017

L'évolution des soldes des comptes du bilan au 31 décembre 2017 s'explique:

- ✓ D'une part, **par les corrections réalisées au titre de changements de méthodes comptables** ;
- ✓ Et d'autre part, **par les opérations 2017** en tant que telles, indépendamment des corrections en situation nette, comptabilisées selon les méthodes présentées au point précédent.

### 1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

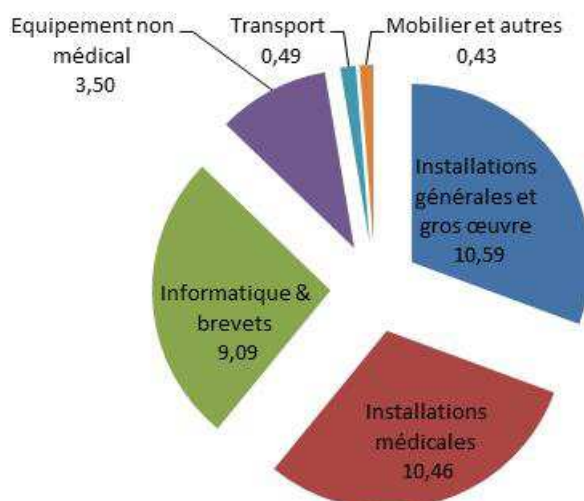
La dégradation des fonds propres est liée au **traitement rétrospectif du passage à l'amortissement des immobilisations au prorata temporis (23 M€)**.

A noter que l'amortissement des subventions d'équipement a également fait l'objet d'une correction de 0,38 M€ en contrepartie du compte 10682, compte tenu de la modification des cumuls amortis des biens financés.

### 1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

#### 1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

**Les entrées d'immobilisations 2017**, hors intégrations, s'élèvent à 34,56 M€, comprenant notamment 10,59 M€ d'installations générales, 10,46 M€ d'installations médicales, 9,09 M€ de logiciels et matériel informatique :



En ce qui concerne **les projets d'investissements en cours**, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2017 pour 62,1 M€, avec principalement la réception des phases 2A et 2B du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 57,37 M€. Les projets informatiques concernant le déploiement du dossier patient informatisé, la sécurité des systèmes d'information et l'informatisation des blocs opératoires ont également fait l'objet de mises en service en 2017.

**Les immobilisations en cours** au bilan 2017 (hors avances sur immobilisations corporelles) s'élèvent à 13,76 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Programme	Libellé	Solde final
05	Logiciels en cours	222 526,33
14	SILLAGE	36 080,00
00	Petits travaux en cours	927 043,07
15	Construction nouvelle pharmacie	272 978,85
26	Réseau électrique Salengro	1 294 400,80
27	Traitement d'air Salengro	29 306,72
28	Remplacement Gamma knife	1 398 652,25
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	452 872,78
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	32 460,68
56	Projet Sud'Cardio Pulmonaire	5 035 524,14
76	Mise en sécurité aile Ouest	4 053 449,78
	<b>Total comptes 23 hors 2381</b>	<b>13 755 295,40</b>

**Les livraisons à soi-même** s'élèvent en 2017 à 2,19 M€, dont 1,22 M€ au titre de projets informatiques et 0,97 M€ concernant des travaux en cours (principalement projet ICP).

### 1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

**Les sorties d'actif s'élèvent à montant en valeur brute de 17,79 M€**, dont principalement :

- Au titre de l'apurement des comptes d'actif intégralement amortis, dans le prolongement des opérations réalisées sur la période 2015/2016, des sorties d'un montant de 11,5 M€ d'équipement non médical ;
- Au titre de sorties courantes, un montant de 1,95 M€ correspondant à des logiciels ou du matériel informatique, et 2,74 M€ de travaux et aménagements.

**Les cessions du Domaine Privé ont généré en 2017 des produits pour un montant total de 1,595 M€**, en regard desquels une valeur nette de 8,4 k€ a été comptabilisée.

## 1.2.3 EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

### 1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

**Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2017 d'une subvention destinée à la Pharmacie à Usage Interne (1,2 M€).**

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2017 s'élève à 4,8 M€, après prise en compte des plans d'amortissements revus avec le passage au prorata temporis.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 52 M € à la clôture de l'exercice.

### 1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le résultat 2016, toutes activités confondues, s'élève à – 13,39 M€, dont – 15,39 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire. Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En réserve pour la DNA ;

- Aux comptes Report à nouveau ou par imputation sur les excédents antérieurs pour les autres budgets annexes.

#### 1.2.4 COOPERATIONS

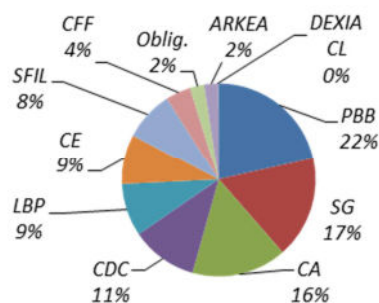
Aucune nouvelle participation dans le cadre d'une coopération n'a été comptabilisée courant 2017. A noter le maintien de la dépréciation sur la participation au GIP Santexcel, en l'attente de la dissolution à venir du groupement.

#### 1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

**La dette du CHU de Lille (comptes 163 et 165) est composée de 39 emprunts pour un montant de 421,3 M€ à fin 2017, répartis auprès de 11 prêteurs.**

Par ailleurs, dans le cadre du financement spécifique de l'opération Institut Cardio Pulmonaire. Le CHU dispose d'un emprunt résiduel disponible, mobilisable à hauteur de 29,119 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Prêteur	Nombre de lignes	CRD au 31/12/2017	%
Deutsche Pfandbriefbank	3	90 500 000,00 €	21%
Société Générale	5	71 816 666,90 €	17%
Crédit Agricole	10	66 812 991,93 €	16%
SFIL CAFFIL	6	55 075 000,00 €	13%
Caisse des dépôts et consignations	2	46 616 666,66 €	11%
Caisse d'Epargne	3	35 700 000,00 €	8%
Crédit Foncier	5	17 587 166,48 €	4%
La Banque Postale	1	17 000 000,00 €	4%
Obligataire	1	10 000 000,00 €	2%
Arkéa BEL	1	9 937 500,00 €	2%
Dexia CL	2	254 081,42 €	0%
<b>Total général</b>	<b>39</b>	<b>421 300 073,39 €</b>	<b>100%</b>

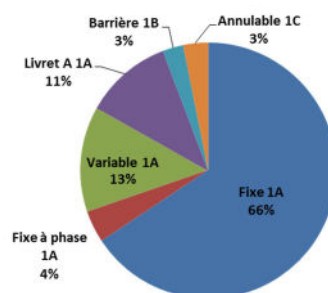


Le montant des intérêts courus non échus 2017 est de 2,96 M€. Le taux moyen de l'encours est de 2,53 % pour 2017.

Le taux moyen de la dette de l'année 2017 est de 2,53 % après retraitement des opérations de couverture (2,72 % en 2016, 3,08% en 2015, 3,17 % en 2014, 2,65% en 2013).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable est la suivante :

CBC	Type de taux	CRD au 31/12/2017	%
1A	Fixe	276 800 573,53	65,70%
1A	Fixe à phases	17 000 000,00	4,04%
1A	Variable	103 124 499,86	24,48%
1B	Barrière	11 000 000,00	2,61%
1C	Fixe Annulable	13 375 000,00	3,17%
<b>Total général</b>		<b>421 300 073,39</b>	<b>100%</b>



**La dette du CHU de Lille (comptes 167) est également composée d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement**



Public de Santé Mentale Lille Métropole.

**S'agissant des opérations d'échanges de taux**, trois opérations sont gérées en extinction au 31/12/2017 sans nouvelles opérations :

- Echange taux fixe de 4,75% contre taux fixe de 1% (période bonifiée terminée en 2014), depuis si l'écart Euro / Dollar et Euro / Franc Suisse est supérieur à 23,2 points, le taux correspond à l'écart entre le change Euro/Dollar et le change Euro/Franc Suisse minoré de 23,2%. Le notionnel est de 10 M€. Cette opération est provisionnée pour un montant de 4,53 M€ selon la méthode décrite ci-dessous ;
- Echange taux fixe 4,41% contre taux fixe 3,41% activant sur Euribor12M si celui-ci est supérieur à 5,5%. Le notionnel est de 385k€ pour la jambe payeuse et 154k€ pour la jambe receveuse ;
- Echange taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,45% pour un notionnel de 9,9 M€.

L'opération Euro / Dollar - Euro / Franc Suisse classée 6F charte GISSLER a été provisionnée pour un montant de 4,53 M€ correspondant aux gains cumulés enregistrés par le CHU sur la période sécurisée (de 2008 à 2014). Cette provision constituée dans le cadre des opérations de pré-certification des comptes n'a pas fait l'objet d'une remise à niveau en 2017 compte tenu des anticipations pluriannuelles favorables relatives à cette opération. La provision de 4,5 M€ a ainsi été maintenue.

Les deux autres opérations n'ont pas nécessité la comptabilisation de provisions.

## 1.2.6 CREANCES ET DETTES

### 1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet « Créances » :

	2016	2017	Ecart	variation
Stocks	20 140 486	19 082 641	-1 057 845	-5,25%
Hospitalisés et consultants	14 879 296	16 779 407	1 900 111	12,77%
Caisse pivot	138 576 727	137 794 934	-781 793	-0,56%
Autres tiers payants	48 247 593	38 122 179	-10 125 414	-20,99%
Autres	1 052 410	3 876 215	2 823 805	X 3,7
Créances Diverses	71 716 959	75 385 671	3 668 712	5,12%
Charges constatées d'avance	2 414 726	2 298 520	-116 206	-4,81%
Dépenses à classer	73 915	573 633	499 718	X 7,8
<b>TOTAL</b>	<b>297 102 112</b>	<b>293 913 199</b>	<b>-3 188 913</b>	<b>-1,07%</b>

**L'évolution des stocks** (déstockage et charge correspondante supplémentaire au compte de résultat) est principalement liée à celle des stocks pharmaceutiques avec autorisation de mise sur le marché (comptes 3211 et 3212) et autres dispositifs médicaux (compte 3218)

**Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale** se décomposent comme suit :

- ✓ Une somme de 50,293 M€ en solde au compte 411.21 « Caisse pivot amiable » correspondant notamment :
  - Au solde de la T2A au titre des mois d'Octobre et Novembre 2017 réglé respectivement en Janvier 2018 pour 17,1 M€ et Février 2018 pour 17,684 M€ ;
  - Au second et troisième versement au titre de la dotation globale de financement de Décembre 2017 pour 1,929 M€ (versements enregistrés les 5 et 15 janvier 2018).
  - Aux régularisations DAF et MIGAC phase 5 intervenues le 19 Janvier 2018 pour 7,917 M€ selon l'arrêté de l'A.R.S du 29 Décembre 2017 ;
  - A une subvention d'investissement de 1,2 M€ pour le compte de la pharmacie encaissée le 19 janvier 2018

Après prise en compte de ces opérations, le solde du compte 411.21 correspond in fine à la créance dite de l'article 58 qui s'élève pour le CHU de LILLE à 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de LILLE-DOUAI.

- ✓ Une somme de 87,5 M€ en solde au compte 418.2 « produits à recevoir-caisse pivot » et qui correspond notamment :
  - A la T2A de Décembre 2017 pour 67,153 M€ ;
  - A la valorisation des séjours à cheval pour 9,382 M€ ;
  - A diverses autres opérations au titre notamment de la DAHMU (rémunération des internes) pour 5,912 M€, de la recherche pour 1,52 M€ et de l'atterrissage budgétaire 2017 pour 1,767 M€

**Le compte « Hospitalisés et consultants »** voit son solde augmenter de près de 13 % avec une forte progression du poste « Produits à recevoir » pour les hébergés en attente d'aide sociale (de 0,4 à 1,1 M€).

Abstraction faite de ce poste, l'évolution est de 8,2%.

Les créances de plus de 1 000 € représentent 70% du total en montant mais seulement 3% en nombre compte tenu de la très forte proportion de créances de faible montant (41% en nombre pour les créances d'un montant inférieur à 20€).

**Le compte « Autres tiers payants »** voit son solde diminuer de 20 % environ après une augmentation significative en 2016. Il retrouve un solde comparable à celui figurant au bilan 2015 (environ 38 M€). Cette évolution va de pair avec la réduction drastique au bilan 2017 des recettes en attente d'affectation.

**Le solde du compte « Créances diverses »** connaît une nouvelle progression de 5 % environ au bilan.

**Les produits à recevoir** (compte 4687) constituent toujours une part importante de ces créances (près de 20 %) avec une grande variété d'opérations (subvention médecine légale, valorisation analyses, mise à disposition de personnel médical, conventions de recherche principalement).

Nonobstant, ce compte reste impacté par le poids des impayés au titre des transports SMUR (environ 14,3 M€).

En revanche, le dossier des sommes dues par l'Administration Pénitentiaire a connu une évolution favorable en 2017. Les sommes dues au titre des soins aux détenus s'élèvent désormais à 1,1 M € d'euros contre 10,65 M € au 31 décembre 2016.

En dehors des problématiques SMUR et Administration Pénitentiaire, les restes à recouvrer les plus significatifs concernent :

- Le GCS Artois (Partenariat CH de Lens – CHU de Lille): environ 1,3 M€ hors PAR 2017
- Le CH Lens (hors GCS Artois) : environ 1,2 M€ au 15 avril 2018
- Le CHU d'Amiens : environ 0,77 M€ au 15 avril 2018 (analyses uniquement)

## 1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2016	2017	Ecart	variation
Avances reçue	6 913 842	11 711 418	4 797 576	69,39%
Dettes fournisseurs	69 287 797	75 561 993	6 274 196	9,06%
Dettes fiscales et sociales	68 824 985	70 567 036	1 742 051	2,53%
Dettes fournisseurs d'immobilisation	20 516 268	19 155 469	-1 360 799	-6,63%
Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	564 895	403 339	-161 556	-28,60%
Autres	3 633 693	8 341 693	4 708 000	129,57%
Produits constatés d'avance	19 026 810	22 668 993	3 642 183	19,14%
Recettes à classer	7 407 786	2 440 795	-4 966 991	-67,05%
<b>TOTAL</b>	<b>196 176 076</b>	<b>210 850 737</b>	<b>14 674 661</b>	<b>7,48%</b>

**Le poste « Dettes fournisseurs »** connaît une évolution à la hausse de 9 % environ au bilan 2017. Il intègre un montant de 13,6 M€ environ de rattachement de charges (factures non parvenues) en progression sensible (plus de 20 %). Les opérations en solde au compte 401.1 « Fournisseurs » étaient largement dénouées au 28 Février 2018 (solde résiduel de 680k€ environ).

**Le poste « Fournisseurs d'immobilisations »** intègre, comme au bilan précédent, un volume très important de retenues de garantie non dénouées (près de 4 M€). Le travail d'apurement amorcé en 2017 devra être maintenu en 2018.

Le compte 404.1 « Fournisseurs d'immobilisations » était totalement apuré au 28 février 2018.

**Le poste « Dettes fiscales et sociales »** intègre des charges à payer (prime de service, compte épargne temps...) pour un montant d'environ 34,75 M€.

Les autres opérations en solde, constituées notamment d'un montant de 23,99 M€ pour les organismes sociaux (URSSAF, CSG, RDS, IRCANTEC...) et d'un montant de 10,5 M€ pour la taxe sur les salaires, ont été dénouées début 2018.

**Le compte « Avances reçues »** présente au bilan 2017 une évolution à la hausse très sensible par rapport à 2016. Elle est directement liée aux modalités de liquidation de l'avance FIDES par la CPAM Lille Douai au 31 décembre 2017.

La déclinaison des opérations correspondantes fait apparaître :

- ✓ Une avance consolidée au profit du CHU de 1,7 M€ environ
- ✓ Un remboursement attendu par la CPAM de Lille Douai de 9,4 M€ environ

Ce remboursement est intervenu en 2018 en 3 versements :

- ✓ 3 821 583 € le 27 février 2018
- ✓ 3 821 583 € le 19 mars 2018
- ✓ 1 750 716 € le 20 avril 2018

**Les « Recettes à classer »** (comptes de racine 471) connaissent une baisse des deux tiers environ (de 7,4 M€ à

2,4 M€ entre 2016 et 2017) suite à une révision de leurs conditions de suivi associant plus directement les services gestionnaire concernés (Direction de la Recherche notamment).

Il faut noter que le solde cumulé au bilan 2017 des comptes de "Recettes à classer" de racine 471 représente **0,46%** du total des opérations créditrices de l'année (hors bilan d'entrée) pour les comptes concernés.

Au 30/03/2018, les comptes « Recettes à classer » présentent un solde créditeur de 1,15 M€, soit une diminution de + de 50 % par rapport à leur situation au 31/12/2017.

Pour information, au 30/03/2018, le solde du compte 47172 (HERA) pour l'exercice 2017 s'élève à 85 K€ soit une diminution de 85 % par rapport à la situation au 31/12/2017.

### 1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2017

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à – 22,4 M€ à fin 2017, soit une évolution à la hausse du déficit de 9 M€ par rapport à 2016. Cette évolution résulte essentiellement de la variation du résultat constaté au titre de l'activité principale, avec une stabilité du résultat généré par les budgets annexes dans leur ensemble :

Budget	2016	2017	Variation
H - Activité principale	- 15 391 102,18	- 24 403 123,97	- 9 012 021,79
A - Dotation immobilière	2 002 645,37	2 266 019,28	263 373,91
B - USLD	72 497,54	239 292,33	166 794,79
C - Ecoles	286 238,73	41 066,87	- 245 171,86
E - EHPAD	251 477,35	85 377,15	166 100,20
P - CSAPA	29 378,93	15 846,09	- 13 532,84
G - GHT		-	-
<b>Résultat</b>	<b>- 13 396 814,04</b>	<b>- 22 404 861,21</b>	<b>- 9 008 047,17</b>

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

#### 1.3.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La formation du résultat 2017 du budget H se décompose comme suit :

Section	Rubrique	2016	2017	Variation
☐ Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 213 173 592,61	1 237 052 578,20	23 878 985,59
	Charges d'exploitation	- 1 219 758 026,91	- 1 263 177 104,16	- 43 419 077,25
<b>Total Résultat d'exploitation</b>		<b>- 6 584 434,30</b>	<b>- 26 124 525,96</b>	<b>- 19 540 091,66</b>
☐ Résultat financier	Produits financiers	514 112,64	433 692,90	- 80 419,74
	Charges financières	- 10 851 062,36	- 10 849 995,42	1 066,94
<b>Total Résultat financier</b>		<b>- 10 336 949,72</b>	<b>- 10 416 302,52</b>	<b>- 79 352,80</b>
☐ Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	12 931 259,72	24 632 757,44	11 701 497,72
	Charges exceptionnelles	- 11 400 977,88	- 12 495 052,93	- 1 094 075,05
<b>Total Résultat exceptionnel</b>		<b>1 530 281,84</b>	<b>12 137 704,51</b>	<b>10 607 422,67</b>
<b>Résultat</b>		<b>- 15 391 102,18</b>	<b>- 24 403 123,97</b>	<b>- 9 012 021,79</b>

### 1.3.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 23,8 M€, soit + 2,0 % :

Rubrique	Détail rubrique	2016	2017	Variation	En %
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	54 273 996,89	57 187 317,21	2 913 320,32	5,4%
	Production vendue	35 336 023,50	34 089 376,26	- 1 246 647,24	-3,5%
	Production immobilisée	2 292 380,79	2 192 673,34	- 99 707,45	-4,3%
	Produits de l'activité	988 964 266,75	1 006 439 778,97	17 475 512,22	1,8%
	Subventions d'exploitation et participations	35 595 874,31	36 766 238,86	1 170 364,55	3,3%
	Reprises sur provisions	76 274 272,42	79 873 866,56	3 599 594,14	4,7%
	Autres produits de gestion courante	20 436 777,95	20 503 327,00	66 549,05	0,3%
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>1 213 173 592,61</b>	<b>1 237 052 578,20</b>	<b>23 878 985,59</b>	<b>2,0%</b>
<b>Total hors reprises sur provisions et dépréciations</b>		<b>1 136 899 320,19</b>	<b>1 157 178 711,64</b>	<b>20 279 391,45</b>	<b>1,8%</b>

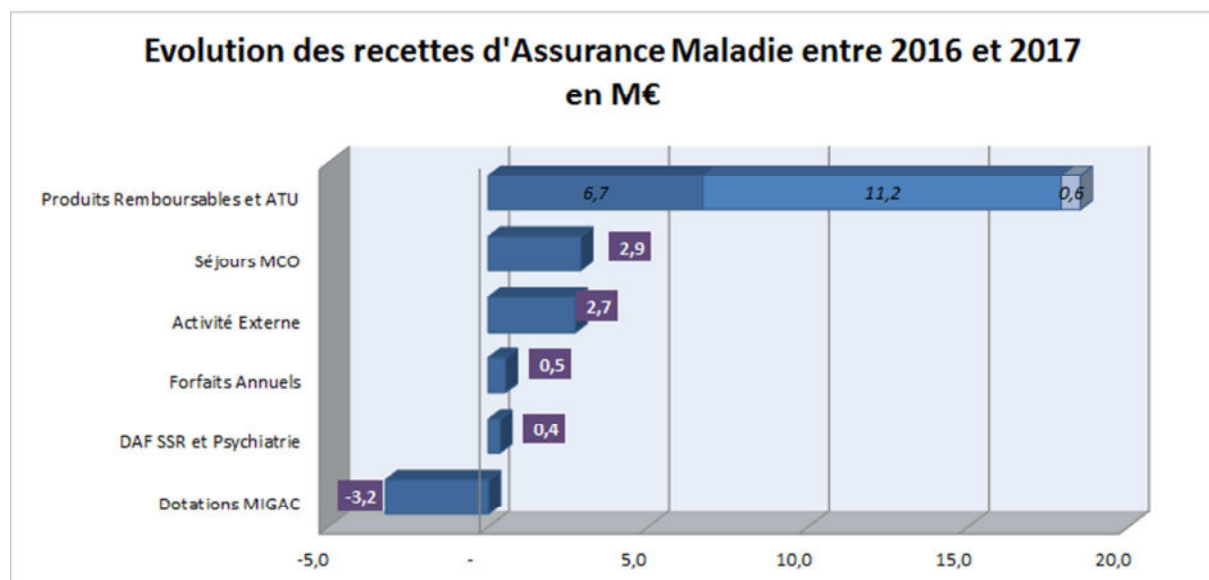
Cette hausse se concentre essentiellement sur les produits de l'activité (+ 17,5 M€) et sur les reprises sur provisions (3,6 M€).

#### 1.3.1.1.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 81% des produits d'exploitation du CHU de Lille, et progressent de 17,5 M€ entre 2016 et 2017 (+1,8%). Ces recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie: 911 M€ (Recettes de Titre 1), et les autres recettes de l'activité hospitalière: 95 M€ (Recettes de Titre 2).

##### 1.3.1.1.1.1 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression de 21,8 M€, soit +2,4% des produits versés par l'Assurance Maladie



- Les recettes de produits remboursables et médicaments sous ATU sont en hausse de 18,5 M€:

Cette hausse s'explique à hauteur de 6,7 M€ par l'intégration dans les arrêtés de versement des médicaments sous ATU: 6,7 M€ en 2017 (En 2016, les médicaments sous ATU étaient versés via les dotations MIGAC).

Il convient de noter que si l'on compare les montants perçus au titre des médicaments sous ATU entre 2016

(14,6 M€ via les Dotations MIGAC) et 2017 (6,7 M€ via les arrêtés d'activités), ces recettes sont en baisse de 7,9 M€. Cette baisse est liée à la bascule de trois molécules en produits remboursable (nivolumab, pembrolizumab, vedolizumab).

**Les recettes liées aux produits remboursables (hors effet intégration ATU) sont en hausse de 11,2 M€.** Cette hausse est notamment liée à la bascule des médicaments sous ATU expliquée ci-dessus.

**Les recettes liées aux dispositifs médicaux facturés en sus des séjours sont en hausse de 0,6 M€.**

➤ **Les recettes de séjours sont en hausse de 2,9 M€:**

Entre 2016 et 2017, 1584 séjours supplémentaires ont été réalisés soit une augmentation de 0,7%. Cependant, sur le plan économique, cette évolution doit être nuancée des baisses des séjours en hospitalisation conventionnelle au profit d'une augmentation du nombre de séjours en ambulatoire.

Hors différentiel 2016/2017 sur la valorisation des séjours à cheval, et hors dégel du coefficient prudentiel, cette évolution du type de séjours **génère une baisse des recettes Assurance Maladie de 1 M€.**

Les pôles particulièrement impactés par la baisse des recettes sont le Pôle Femme Mère Nouveaux Né (-2,1 M€), le Pôle Cardio Vasculaire et Pulmonaire (-1,7 M€), le Pôle Médico Chirurgical (-0,5) M€. Cette baisse est en partie compensée par une hausse des recettes sur le Pôle des Spécialités Médicale et Oncologique (+2,4 M€), et le Pôle d'Anesthésie Réanimation (+0,8 M€).

La variation de la valorisation des séjours à cheval entre 2016 et 2017, génère une recette additionnelle de +1,7 M€.

Les recettes liées à au dégel du coefficient prudentiel sont en hausse de +2,2 M€ par rapport à 2016.

➤ **Les recettes d'activité externe sont en hausse de 2,7 M€:**

Cette hausse est liée à des développements d'activité (Année 2017, ou effet année pleine d'activités ayant débuté courant 2016) en Imagerie, biologie, Chirurgie dentaire; ainsi qu'aux augmentations de tarifs intervenues courant 2017 (hausse du prix de consultations).

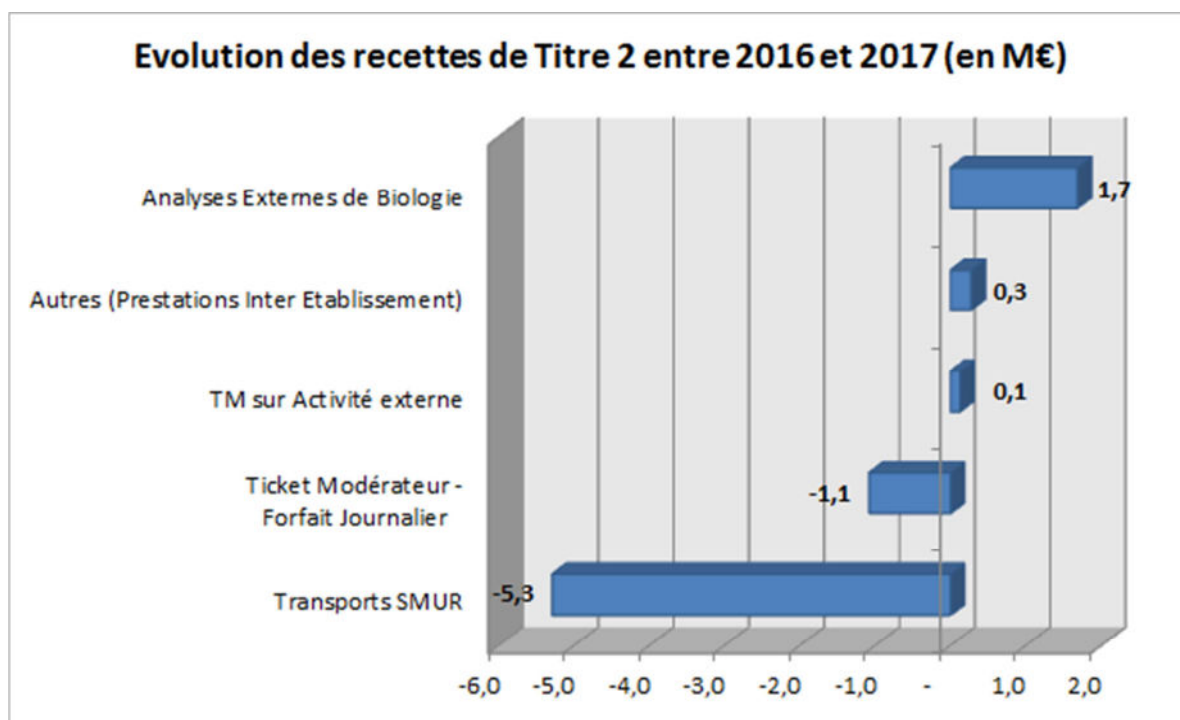
➤ **Les produits relatifs aux dotations MIGAC diminuent de 3,2 M€ :**

Cette diminution comprend un changement de périmètre de comptabilisation des médicaments sous ATU à hauteur de 14,6 M€ en 2016. En effet, ces derniers sont désormais comptabilisés en produits remboursables. Après retraitement, l'évolution du financement structurel des missions de service public est de +11,4 M€ et porte principalement sur les postes suivants :

- a) La nouvelle modélisation relative au SMUR (+2,8 M€) mais avec l'arrêt de la facturation des SMUR secondaires.
- b) Le financement des internes et étudiants lié au changement des modalités de financement courant 2016, financés auparavant par les tarifs des séjours (+6,2 M€) ;
- c) La diminution de la part modulable au niveau de la recherche en raison de l'application d'un nouveau modèle (-1,2 M€) ;
- d) Le mouvement de périmètre des tarifs MCO (-1,4 M€) ;
- e) Le non débasage de la facturation aux FINESS géographiques (+4,4 M€).

### 1.3.1.1.1.2 RECETTES DE TITRE 2

Les autres recettes de l'activité hospitalière sont en baisse de 4,3 M€ entre 2016 et 2017. Cette évolution se décompose de la façon suivante :



- **Impact de l'arrêt de la facturation des transports SMUR secondaire: -5,3 M€.**

Un arrêt du Conseil d'Etat début 2017 a remis en cause la facturation intégrale des transports SMUR secondaires aux autres établissements de santé.

Cet arrêt de la facturation est compensé partiellement à hauteur de 2,8 M€ sous forme de MIG; ce qui engendre une baisse du résultat d'exploitation de 2,5 M€.

- **Les analyses externes réalisées par le Centre de Biologie augmentent de +1,7 M€.**

Le Centre de Biologie continue sa dynamique d'activité en particulier sur les actes Innovants Hors Nomenclatures

- **Les recettes liées aux Prestations Inter-Etablissements augmentent de +0,3 M€ grâce au renforcement des partenariats avec des établissements publics de santé de la région.**

- **Les recettes de Ticket Modérateur et Forfait Journalier baissent de 1,1 M€.**

Cette baisse est directement liée à la baisse d'activité sur les secteurs d'hospitalisation conventionnelle.

### 1.3.1.1.2 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

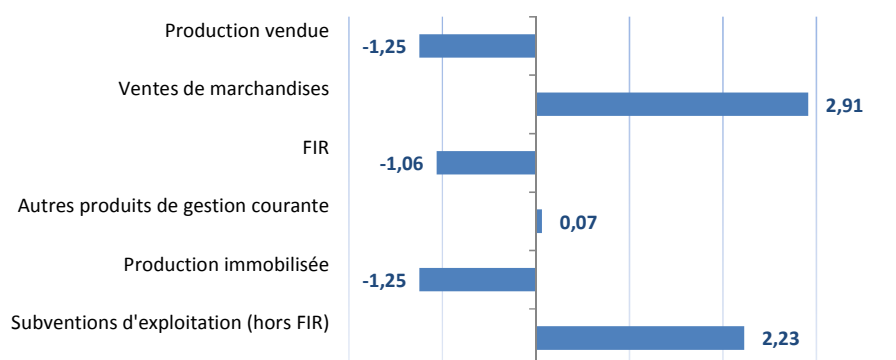
Les autres recettes d'exploitation représentent 230,6 M€ en 2017, en hausse de 6,4 M€ par rapport à 2016, incluant + 3,6 M€ au titre des reprises sur provisions.



Rubrique	Détail rubrique	2016	2017	Variation	En %
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de marchandises	54 273 996,89	57 187 317,21	2 913 320,32	5,4%
	Production vendue	35 336 023,50	34 089 376,26	- 1 246 647,24	-3,5%
	Production immobilisée	2 292 380,79	2 192 673,34	- 99 707,45	-4,3%
	Subventions d'exploitation et participations	11 786 276,31	14 018 953,86	2 232 677,55	18,9%
	FIR	23 809 598,00	22 747 285,00	- 1 062 313,00	-4,5%
	Reprises sur provisions	76 274 272,42	79 873 866,56	3 599 594,14	4,7%
	Autres produits de gestion courante	20 436 777,95	20 503 327,00	66 549,05	0,3%
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>224 209 325,86</b>	<b>230 612 799,23</b>	<b>6 403 473,37</b>	<b>2,86%</b>

Après neutralisation des reprises sur provisions (+3,6 M€), est constatée une augmentation de recettes de 2,8 M€.

Evolution des autres produits d'exploitation entre 2017/2016 hors reprises sur provisions - En M€



- **Les recettes de production vendue** sont en baisse de -1,25 M€ s'agissant principalement des remboursements des étudiants à hauteur de -2,4 M€ (en lien avec la progression des recettes MIGAC) alors que les ventes de chambres particulières progressent de +0,57 M€ et les prestations de service unique CAF de +0,49 M€ (augmentation du nombre de places de crèche) ;
- **L'augmentation de +2,9 M€ des recettes de vente de marchandises** correspond aux rétrocessions de médicaments ;
- **Les subventions d'exploitation et participations** sont en évolution de +2,23 M€ provenant essentiellement des subventions de la recherche.
- **Le Fonds d'Intervention Régional** est en diminution de 1,062 M€ expliqué par :
  - La non reconduction de l'aide exceptionnelle perçue en fin d'exercice 2016 (- 0,8 M€) ;
  - Une diminution du financement pour thrombectomies (-0,235 M€) ;
  - Une augmentation du financement des carences ambulancières (+0,340 M€) ;
  - Des financements notifiés en 2017 ont fait l'objet d'une neutralisation par l'inscription de Produits Constatés d'Avance

### 1.3.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

#### Une progression faciale de 3,6% des charges d'exploitation du budget principal

Rubrique	Détail rubrique	2016	2017	Variation	En %
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	278 687 972,90	288 318 636,64	9 630 663,74	3,5%
	Variation de stocks	- 3 755 506,68	1 057 845,78	4 813 352,46	-128,2%
	Achats non stockés de matières et fournitures	12 088 088,93	12 292 406,81	204 317,88	1,7%
	Services extérieurs et autres	61 713 349,18	63 397 700,71	1 684 351,53	2,7%
	Impôts et taxes sur rémunérations	67 060 192,95	68 253 015,40	1 192 822,45	1,8%
	Autres impôts et taxes	193 924,76	114 283,22	- 79 641,54	-41,1%
	Rémunérations et autres charges de personnel	476 983 332,28	491 749 855,84	14 766 523,56	3,1%
	Charges sociales	177 326 126,04	183 998 053,46	6 671 927,42	3,8%
	Dotations aux amortissements	54 705 547,12	56 987 964,72	2 282 417,60	4,2%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	27 075 198,00	28 196 140,00	1 120 942,00	4,1%
	Dotations aux provisions	55 031 554,00	58 120 694,00	3 089 140,00	5,6%
	Autres charges de gestion courante	12 648 247,43	10 690 507,58	- 1 957 739,85	-15,5%
	<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>1 219 758 026,91</b>	<b>1 263 177 104,16</b>	<b>43 419 077,25</b>
<b>Total hors dotations aux provisions et dépréciations</b>		<b>1 137 651 274,91</b>	<b>1 176 860 270,16</b>	<b>39 208 995,25</b>	<b>3,4%</b>

#### 1.3.1.2.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de 3,19 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2016 et 2017 expliquée par les effets prix à hauteur de +1,94 %, par les effets volume à hauteur de +0,75 % et par les éléments variables de paye à hauteur de + 0,40 %.

La progression des charges de personnel, personnel mis à disposition inclus, tient compte d'une évolution de + 4,80 % au titre du personnel médical (+8,93 M€), et de + 2,64 % au titre du personnel non médical (+14,28 M€).

Les effets prix 2017 sont estimés à 14,5 M€ et comprennent principalement les éléments suivants :

- ✓ La mise en œuvre du protocole PPCR (+3,8 M€) ;
- ✓ Revalorisation du point d'indice intégrant l'extension en année pleine et l'impact 2017 (+5,38 M€) ;
- ✓ Evaluation du GVT (+2,6 M€) ;
- ✓ Le paiement de l'Indemnité de Service Public Exclusif avec l'application de ses nouvelles règles (+1,2 M€) ;
- ✓ Augmentation des charges sociales (CNRACL, IRCANTEC) (+0,480 M€) ;
- ✓ La mise en œuvre de différents protocoles (+1,2 M€) ;
- ✓ Diminution des charges liées au FEH (-0,492 M€) ;
- ✓ Progression de la charge liée aux gardes des étudiants (+0,312 M€).

Les effets volume 2017 sont estimés à 5,6 M€ et comprennent les éléments suivants :

- ✓ Evolution des effectifs (+5,57 M€) dont nouveaux recrutements (+2,78 M€) et extension en année pleine des recrutements effectués en 2016 (+2,79 M€) ;
- ✓ Evolution des moyens de remplacements (-0,530 M€) ;
- ✓ Evolution du Numérus Clausus des internes, des étudiants et étudiants Sages-femmes (+0,560 M€) ;
- ✓ Remplacement des agents partant en étude promotionnelle (+0,160 M€) ;
- ✓ La mise en œuvre de mesures d'urgences fin 2017 (-0,317 M€) ;
- ✓ Les mises à disposition (+0,165 M€).

Les effets variables 2017 sont estimés à 3 M€ et comprennent les éléments suivants :

- ✓ Les gardes et astreintes (+1,6 M€) ;
- ✓ Le paiement au titre du Compte Epargne Temps (+0,435 M€) ;

- ✓ La prime d'engagement (PECH) (+0,185 M€) ;
- ✓ La prime de territoire (PET) (+0,276 M€) compensée par la suppression des primes multi-sites (-0,260 M€) ;
- ✓ La variation des autres primes (+0,780 M€).

### 1.3.1.2.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

**Les achats stockés progressent de +9,6 M€ entre 2016 et 2017. Cette variation se décompose en :**

- **une augmentation de +10,2 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux**
- **une diminution de -1 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3**
- **une diminution de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de -0,44 M€.**

**Pour les médicaments (+ 5,6 M€), la progression concerne essentiellement :**

- ✓ **Les spécialités pharmaceutiques avec ATU :**  
En 2017, la nouvelle molécule NUSINERSEN pour le traitement de l'amyotrophie spinale est passée directement en post ATU au vu des résultats cliniques. La consommation progresse de 1,7 M€. Le DATATUMUMAB, molécule post ATU également a été très utilisée pour le traitement du myélome multiple soit +2,3M€ par rapport à 2016.
- ✓ **Les produits remboursables sur liste en sus :**  
En 2017, la consommation d'anticoagulant NOVOSEVEN est en baisse par rapport à 2016 de -0,5 M€. Cette évolution tient compte d'un cas survenu en 2016 pour un séjour d'une durée d'un mois et demi ayant induit une charge de 1,4 M€. L'utilisation du médicament biosimilaire du REMICADE a permis d'avoir un gain de -1,8M€ sur les achats de ce médicament.
- ✓ **En rétrocession**, le référencement en rétrocession de deux nouvelles molécules pour la prise en charge de l'hépatite C (EPCLUSA et ELBASVIR) a généré une hausse des consommations de +3,3M€
- ✓ **Les produits sanguins labiles (produit intra GHS) :** +0,5 M€

**Pour les dispositifs médicaux, une progression de +4,6 M€ est constatée :**

- ✓ **+ 3,1M€ pour les DM intra GHS**  
Le pôle Cardio-vasculaire et pulmonaire est engagé depuis plusieurs années sur un processus de retour à l'équilibre. Dans ce cadre, nous constatons une hausse de + 0,8M€ des consommations des DM dont +0,5M€ pour les poses de défibrillateurs cardiaques (+31 poses par rapport à 2016). Le pôle de Neurosciences et appareil locomoteur affiche une hausse des consommations de DM de +0,5M€ liée à la neurochirurgie et au développement de l'unité ambulatoire. Le pôle Médico-chirurgical présente une hausse de +0,5M€ liée à l'activité de chirurgie. La hausse des consommations du pôle biologie représente +0,8M€.
- ✓ **+1,5M€ pour les DM remboursables sur liste en sus**  
Les principales évolutions sont liées à :
  - La pose de 4 dispositifs d'assistance circulatoire mécanique (+0,3M€) au pôle Neurosciences et appareil locomoteur
  - La hausse des poses des implants cochléaires (pôle spécialités médico-chir et enfant) explique une hausse de +0,5M€ par rapport à 2016.

**Les achats stockés à caractère hôtelier et général diminuent de -1 M€ en raison :**

- ✓ D'une diminution importante sur les consommables informatiques (- 0,5 M€), en raison du remplacement du parc d'imprimantes par des copieurs multifonctions
- ✓ D'une baisse des dépenses d'entretien (-0,24 M€), notamment sur les produits d'hygiène
- ✓ D'une diminution des dépenses en linge et habillement (- 0,16 M€).

**Les rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements stockés sont en baisse de -0,44 M€.**

**La variation de stock progresse de + 4,8 M€ entre 2016 et 2017**, dont +5 M€ sur les dépenses à caractère pharmaceutique et - 0,2 M€ sur les charges hôtelières et générales.

La variation de stock sur dépenses à caractère pharmaceutique s'explique principalement par :

- ✓ Des notifications tardives par UNIHA qui ont provoqué un report des référencements largement au-delà de la date d'ouverture d'exercice, avec nécessité de constituer des excédents de stock sur l'ancien marché en 2016 ;
- ✓ L'augmentation des stocks fin 2016 en anticipation de difficultés de livraison sur la 1<sup>e</sup> semaine de l'exercice 2017.

**Les achats non stockés augmentent de + 0,2 M€.** Cette variation se décompose d'une part, par une progression de +0,4 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, par une diminution de - 0,2 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

### 1.3.1.2.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

**Les services extérieurs et autres progressent de + 1,6 M€ entre 2016 et 2017 avec d'une part une augmentation des charges médicales (+1,9 M€), et d'autre part une diminution de -0,35 M€ sur les charges à caractère hôtelier et général.**

**Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical »,** la progression se décline de la manière suivante (+1,9 M€) :

- une progression de la sous-traitance médicale (+0,8 M€)
- une augmentation de + 0,1 M€ sur les locations
- une progression de l'entretien réparation du matériel médical de +0,37 M€
- une augmentation des maintenances préventives des équipements médicaux de +0,65 M€ s'expliquant essentiellement par les entrées et sorties d'équipements.

**Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général »,** l'écart de -0,35 M€ correspond à la combinaison de plusieurs facteurs :

- diminution les frais d'études (-1 M€)
- diminution de la cotisation au GIP E-sis (-0,47 M€) dans le cadre de la poursuite de la reprise des activités.
- progression des prestations de service dans le cadre de la recherche (+0,9 M€)
- progression des maintenances informatiques (matériel, réseau et logiciels) (+0,9 M€) liée à l'augmentation du parc.

### 1.3.1.2.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante diminuent de - 1,9 M€ par rapport à 2016, compte tenu principalement d'une diminution des admissions en non-valeurs (-1,6 M€) et des reversements de crédits (-0,4M€) notamment dans le domaine de la recherche. On note pour la première année, la comptabilisation de la contribution au Groupements Hospitalier de Territoire pour 0,1 M€.

### 1.3.1.2.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'exercice 2017 a été marqué par un niveau d'investissement comparable à l'exercice 2016 pour un montant de 75,7 M€.

**Le CHU de Lille applique depuis le 1er janvier 2017 l'amortissement au prorata temporis sur les nouvelles acquisitions.**

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2017 est de 56.98 M€, soit +2,2 M€ comparée à l'exercice 2016 du fait de la dynamique d'investissement et également de « l'effet prorata temporis ».

Il convient de préciser que le CHU de Lille a souhaité procéder au retraitement de l'intégralité de son actif, en mode prorata temporis. Ainsi 26 000 fiches d'inventaire ont fait l'objet d'une identification des dates de mise en service d'origine, pour recalculer les cumuls amortis. Ce retraitement a généré une correction des fonds propres à hauteur de 23 M€ (crédit des comptes 28 des biens concernés, par le débit du compte 10682).

Ainsi l'impact sur la dotation aux amortissements de l'année 2017 s'établit comme suit :

- Au titre de la mise en œuvre du mode d'amortissement prorata temporis sur les acquisitions 2017 : + 3,2 M€ ;
- Au titre du retraitement du socle historique des biens amortissables : - 2,8 M€.

La base amortissable 2017 de 96.6 M€ se décompose comme suit :

- ✓ **Les entrées d'immobilisations « courantes » 2017**, hors intégrations, s'élèvent à 34,56 M€, comprenant notamment 10,59 M€ d'installations générales, 10,46 M€ d'installations médicales, 9,09 M€ de logiciels et matériel informatique ;
- ✓ **Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 62,09 M€** avec principalement la réception des phases 2A et 2B du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 57,37 M€.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant investi	55 470 025,17	73 242 453,26	103 382 013,17	92 483 510,83	78 311 429,58	99 680 817,56	77 185 878,39	75 761 427,36
Investissements courants de l'année	37 577 807,94	35 567 705,92	36 167 449,56	48 340 108,35	48 040 666,65	45 822 475,00	37 960 310,26	34 560 201,16
Comptes programmes amortissables	11 013 989,74	9 120 525,49	70 574 307,96	47 078 557,38	34 263 963,83	15 862 295,00	62 130 967,95	62 096 325,93
<b>Total base amortissement N</b>	<b>48 591 797,68</b>	<b>44 688 231,41</b>	<b>106 741 757,52</b>	<b>95 418 665,73</b>	<b>82 304 630,48</b>	<b>61 684 770,00</b>	<b>100 091 278,21</b>	<b>96 656 527,09</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>30 578 235,00</b>	<b>43 660 733,71</b>	<b>42 636 333,64</b>	<b>47 041 084,00</b>	<b>52 002 450,10</b>	<b>54 211 564,00</b>	<b>56 377 350,30</b>	<b>58 500 704,30</b>
Dont budget Principal	38 290 321,87	41 096 821,94	41 100 628,29	45 413 430,89	50 447 196,81	52 510 728,00	54 705 547,12	56 987 964,72
<b>Evolution dotation aux amortissements</b>		<b>2 806 500,07</b>	<b>3 806,35</b>	<b>4 312 802,60</b>	<b>5 033 765,92</b>	<b>2 063 531,19</b>	<b>2 194 819,12</b>	<b>2 282 417,60</b>
Stock comptes programme	14 532 659,39	43 182 767,92	34 109 110,04	31 445 835,00	26 556 871,31	64 134 330,00	38 039 367,89	13 755 295,40

### 1.3.1.2.6 IMPACT DES PROVISIONS

**Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 6,44 M€ sur l'exercice 2017 :**

Rubrique	Détail rubrique	2016	2017	Variation
<b>Produits d'exploitation</b>	Reprises sur provisions	76 274 272,42	79 873 866,56	3 599 594,14
<b>Charges d'exploitation</b>	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	27 075 198,00	28 196 140,00	1 120 942,00
	Dotations aux provisions	55 031 554,00	58 120 694,00	3 089 140,00
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>		<b>- 5 832 479,58</b>	<b>- 6 442 967,44</b>	<b>- 610 487,86</b>

Ce différentiel progresse de - 0,61 M€ entre 2016 et 2017, soit + 10,5%.

Deux événements sont à prendre en compte :

- ✓ La constatation en 2016 d'une reprise sur provisions pour 3,36 M€ correspondant aux valeurs nettes comptables de sorties d'actif, non reconduite en 2017 (ceci génère une variation de - 3,36 M€ entre 2016 et 2017) ;
- ✓ La dépréciation de créances progressait en 2016 de 5,2 M€, incluant notamment les transports SMUR 2016 dépréciés à 100%. Cette année, la dépréciation progresse de 2,39 M€ (ceci génère une variation de + 2,81 M€ entre 2016 et 2017).

### 1.3.1.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

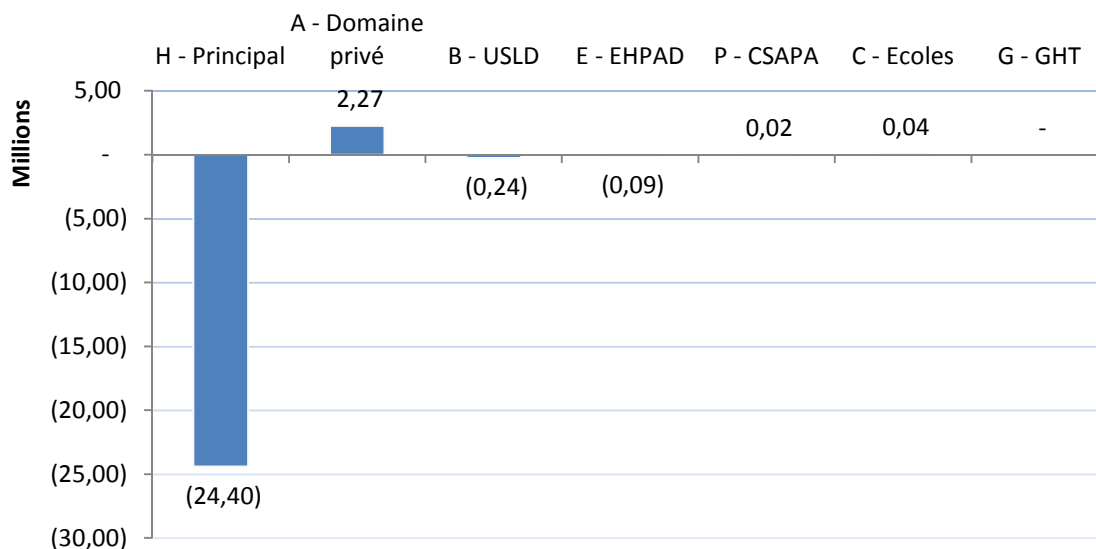
Le résultat exceptionnel progresse de 10,6 M€ entre 2016 et 2017, et se porte à 12,1 M€ à fin 2017 :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2016	2017	Variation	En %
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	1 145 166,72	9 841 042,32	8 695 875,60	759%
		Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	6 306 987,84	8 802 615,61	2 495 627,77	40%
		Produits exceptionnels sur op. en capital	5 479 105,16	4 715 287,51	- 763 817,65	-14%
		Reprises sur provisions		1 273 812,00	1 273 812,00	
		<b>Total Produits exceptionnels</b>		<b>12 931 259,72</b>	<b>24 632 757,44</b>	<b>11 701 497,72</b>
	Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 341 937,06	- 1 915 639,30	- 1 573 702,24	460%
		Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 7 671 066,06	- 10 541 174,74	- 2 870 108,68	37%
		Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 3 387 974,76	- 10 360,73	3 377 614,03	-100%
		Dotations aux dépréciations sur actif circulant		- 27 878,16	- 27 878,16	
		<b>Total Charges exceptionnelles</b>		<b>- 11 400 977,88</b>	<b>- 12 495 052,93</b>	<b>- 1 094 075,05</b>
<b>Total Résultat exceptionnel</b>		<b>1 530 281,84</b>	<b>12 137 704,51</b>	<b>10 607 422,67</b>	<b>693%</b>	

L'élément d'explication principal correspond à la comptabilisation du produit exceptionnel lié au remboursement de TVA déductible au titre des exercices 2014 à 2017 (pour 7M€).

### 1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué du résultat réalisé au titre des activités annexes. **Celui-ci s'élève à fin 2017 à hauteur de 2 M€, essentiellement du à l'excédent réalisé par la gestion immobilière du domaine privé (+ 2,27 M€ à fin 2017) :**



Outre la dotation immobilière, les autres activités annexes affichent un résultat en déficit à fin 2017 (- 268 k€), avec des situations différentes :

- **Le budget USLD affiche un résultat à – 239,3 K€ en 2017**, contre – 72,5 K€ en 2016. Cette évolution porte sur les sections suivantes :
  - Hébergement : résultat excédentaire de + 55 673 €, contre + 53 088 € en 2016 ;
  - Dépendance : résultat déficitaire de – 56 858 €, contre - 11 230 € en 2016 ;
  - Soins : résultat déficitaire de – 238 107 € contre - 114 355 € en 2016.

L'activité est par ailleurs en diminution de -5,85% par rapport à 2016.

- **La capacité de l'EHPAD a été maintenue à 107 lits installés en 2017**. Des gels temporaires d'effectifs ont été réalisés en ajustement de la diminution capacitaire. Le résultat de l'EHPAD est déficitaire de – 85,4 K€ contre – 251,5 K€ en 2016 :
  - Hébergement : résultat excédentaire est de +101 916 € contre 11 704 € en 2016 ;
  - Dépendance : résultat déficitaire de – 17 480 € contre -48 344 € en 2016 ;
  - Soins : résultat déficitaire de – 169 813 € contre – 214 838 € en 2016.

L'activité est par ailleurs en augmentation de +1,89 % par rapport à 2016.

- **Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2017 est de + 16 k€**. Ce dernier tient toujours compte d'un plan d'économie engagé au cours de l'année 2015 notamment pour ce qui concerne les produits pharmaceutiques et la biologie.
- **Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à + 41K€**. Cet excédent est lié aux vacances de postes, aux frais de déplacements, aux charges thermiques.
- **L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2016 est de 2,26 M€** (48 % des recettes). Ce résultat tient compte de 1,59 M€ de recettes nettes liées aux cessions d'actif et de 2,8 M€ de recettes

liées à l'exploitation.

- **Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Lille-Métropole-Flandre intérieure présente un résultat à l'équilibre en 2017.**



#### 1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- **À compter du 01 janvier 2018, le dispositif comptable des ressources affectées est supprimé de l'instruction budgétaire et comptable M21**, pour le suivi des contrats de recherche ou tout projet ayant recours au mode de comptabilisation reposant sur l'utilisation des comptes 4682 « Charges à payer sur ressources affectées » et 4684 « Produits à recevoir sur ressources affectées » ( Fiche n°17 bis : Le retraitement comptable des ressources affectées (comptes 4682 et 4684) dans les établissements publics de santé )
- **Une instruction du 23 février 2018 vise à clarifier les règles de facturation entre les établissements prescripteurs et les établissements effecteurs des examens de biologie médicale et des actes d'anatomie et cytologie pathologique hors nomenclatures éligibles au financement au titre de la mission d'intérêt général G03.**

Elle précise la règle applicable dans le cas où l'acte est prescrit et réalisé dans des établissements de santé distincts. Dans ce cas de figure, l'établissement effecteur peut facturer l'acte à l'établissement prescripteur. L'établissement prescripteur peut demander un financement de cette activité au titre de la MERRI G03.

Cette instruction était attendue par l'ensemble des CHU et le CHU de Lille en particulier, celle-ci sécurisant un volume de facturation estimé à 16 M€.

Les règles précisées dans l'instruction ne s'appliquent pas aux examens et aux actes hors nomenclatures non éligibles à ce financement (INSTRUCTION N° DGOS/PF4/DSS/1A/2018/46 du 23 février 2018 relative aux actes de biologie médicale et d'anatomopathologie hors nomenclatures éligibles au financement au titre de la mission d'intérêt général d'enseignement, de recherche, de rôle de référence et d'innovation G03, aux règles de facturation de ces actes et aux modalités de délégation).

## 1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018

Le résultat de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2018 a été arrêté à – 29,7 M€ compte tenu de la non reconduction des recettes exceptionnelles 2017 (recettes fiscales notamment). Ces prévisions marquent à nouveau une amélioration de près de 40 % de la marge brute avec un taux de marge de 3,8 %.

L'effet ciseau constaté en 2017 entre l'évolution de la masse salariale (3,2%) et la progression des recettes assurance maladie (1,3%) ne se reconduit pas en 2018 avec une évolution de la masse salariale anticipée de 0.44% et des recettes de +0,8 %. Si les données du premier trimestre montrent une maîtrise des charges, la poursuite du virage ambulatoire reste un point de vigilance.

Le CHU de Lille consolide en 2018 en lien avec l'Agence Régionale de Santé un programme d'actions visant à soutenir la trajectoire de retour à l'équilibre à 4 ans, la marge brute de l'établissement et assurer la soutenabilité financière du Plan Pluriannuel d'Investissement.